

**RÈGLEMENT N° 2011-190**

**AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 2010-165 « RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA PHASE VII DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC »**

**ATTENDU QUE** la Ville de Sept-Îles a adopté le 14 juin 2010, le règlement n° 2010-165 «*Règlement établissant la phase VII du Programme Rénovation Québec*» dont l'enveloppe totale est de 400 000 \$;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'amender ledit règlement afin de prolonger l'application de ce programme jusqu'au 31 mai 2011 et pour tenir compte de nouvelles affectations budgétaires;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gaby Gauthier pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 11 avril 2011;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2010-165 « *Règlement établissant la phase VII du Programme Rénovation Québec* ».
3. Ledit règlement est modifié afin de remplacer une partie de l'article 6, par le texte suivant, afin de tenir compte d'une nouvelle répartition budgétaire du programme :

a) Volet « <b>Intervention sur l'habitation</b> » (Rénovation résidentielle)	380 000 \$
b) Volet « <b>Intervention sur l'habitation</b> » (Ajout de logement intergénérationnel)	20 000 \$
<b>Programme total :</b>	<b>400 000 \$</b>

4. Ledit règlement est modifié afin de remplacer le deuxième paragraphe de l'article 63, par le suivant, afin de prolonger l'application du programme :

« Pour le programme, aucun engagement ne pourra être pris après le 31 mai 2011 et les déboursés devront être effectués dans les 12 mois suivant la date de leur approbation. Exceptionnellement, un délai additionnel acceptable pourrait être accordé par la Ville de Sept-Îles.»

5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 11 avril 2011
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 26 avril 2011
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 4 mai 2011
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 4 mai 2011

**Règlement n° 2011-190 (suite)**

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

---

Greffière